

INSCRIPTIONS ÉCOLE

Les inscriptions sont ouvertes pour les enfants à scolariser pour la rentrée de septembre 2020

- Enfant(s) né(s) en 2017
- Nouveaux arrivants sur la commune

Vous devez passer en mairie afin de procéder à l'inscription.

Vous munir :

- du livret de famille
- des pièces d'identité des parents
- d'un justificatif de domicile
- du carnet de santé (ou certificat médical attestant que les vaccins sont à jour)

En cas de séparation ou divorce des parents, fournir une pièce d'identité de l'autre parent non résident sur la commune ainsi qu'une attestation certifiant explicitement qu'il autorise l'inscription sur la commune de Lieuran lès Béziers

Pour un changement d'établissement scolaire, un certificat de radiation vous sera demandé.